

**RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA**

**OBJET : Attribution d'une subvention au collège Descartes dans le cadre du fonctionnement de la classe journalisme**

*Mesdames, Messieurs,*

*Chaque année depuis trois ans, une trentaine de collégiens participe à l'élaboration du magazine mensuel "K'eskon Attend ", distribué gratuitement aux élèves de 3ème des collèges châtelleraudais ainsi qu'aux adolescents fréquentant les points jeunes de la CAPC et les centres sociaux-culturels, touchant ainsi environ un millier de lecteurs.*

*Les objectifs de cette démarche visent à :*

- promouvoir la vie locale dans le domaine culturel, social, économique et sportif,*
- développer une expression jeune qui fasse état des préoccupations et des points de vue des adolescents d'aujourd'hui,*
- placer des collégiens n'ayant pas obligatoirement de bon résultats scolaires en situation de réussite éducative.*

*Les jeunes journalistes du magazine accordent une place aux jeunes acteurs du territoire, en accueillant leurs témoignages et leurs articles. En parallèle, d'autres outils d'interactions avec les lecteurs sont développés : un blog, un café philo au sein du collège et hors collège, des articles dans le magazine châtelleraudais et dans la Nouvelle République.*

*Cette action, financée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale jusqu'à maintenant, n'est plus éligible au titre de ce contrat. Néanmoins, compte tenu de l'intérêt local de ce projet et de son originalité plaçant les jeunes au coeur d'un espace de médiation avec leurs pairs, la collectivité souhaite soutenir et pérenniser la réalisation de ce projet pour l'année scolaire 2012-2013, dont le coût prévisionnel total s'élève à 6130 €.*

*Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 2000 € .*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif aux affaires de la commune ;

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault reconnaît cette action d'intérêt local et souhaite la soutenir,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la classe de journalisme du collège Descartes pour l'année scolaire 2012-2013,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 422.3/6574/4550

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 19/12/2012 n° 8625  
Publié au siège de la mairie, le 19/12/2012

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice générale adjointe  
Emmanuelle ADAM